

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres		
-------------------	--	--

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la délibération
--------------------------------------	----------------	---

15	15	12
----	----	----

Séance ordinaire du Jeudi 20 Septembre 2012

Date de la convocation : 14/09/2012

Affichage du 25/09/2012
Au 26/10/2012

L'an deux mil douze et le jeudi vingt septembre à 20 h 00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques KAISER : **Maire**

Présents : Jocelyne KAHL, Christine BOUCHE, Bernard KALCH, Yannick EON, Jean-Marc NOBLET, Jean-Luc BURCKEL, Gérard LEVY, Fabrice TISSERAND, José EXTREMERA, Pascale RIEDINGER, Christine HEITZMANN.

Absents excusés : Philippe KULLMANN, Alain KRUMENACKER, Pascal DIEMER.

Ordre du jour	
Numéro et objet de la délibération	
01	Adhésion contrat d'assurance groupe statutaire
02	Soutien communal pour la sauvegarde d'une bonne gestion des forêts publiques par l'Office National des Forêts
03	Enquête publique aux fins d'exploiter le site du 1 ^{er} Régiment d'Hélicoptère de combat
04	Rapport sur l'eau et l'assainissement
05	Schéma départemental de Coopération Intercommunale
06	Tarifification de la salle socioculturelle : reporté
07	Repas des seniors
08	Divers et communications

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 JUIN 2012

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

/

Objet de la délibération

N° - ADHESION CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE STATUTAIRE :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

VU le Code des assurances

VU le Code des marchés publics

La commune a, par la délibération du 20 septembre 2011, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP ASSURANCES

Courtier gestionnaire : SOFCAP

Durée du contrat : à compter du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier.

- **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. :**

Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire

Taux : 6,35 %

Taux garantie jusqu'au 31 décembre 2014

- **Agents titulaires et stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des agents non titulaires de droit public affiliés à l'IRCANTEC :**

Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire

Taux : 1,05 %

Taux garantie jusqu'au 31 décembre 2014

DECIDE d'autoriser le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

CHARGE le Maire à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

/

Objet de la
délibération

N° 02 – SOUTIEN COMMUNAL POUR LA SAUVEGARDE D'UNE BONNE GESTION DES FORETS PUBLIQUES PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS :

L'Office National des Forêts est chargé par la loi de gérer les forêts publiques (domaniales et communales) en satisfaisant aux trois fonctions essentielles attendues de ces espaces naturels ; à savoir :

- La fonction économique : récolte de bois,
- La fonction patrimoniale : préservation de la biodiversité,
- La fonction sociale : accueil du public.

L'ONF réalise également des missions d'intérêt général (prévention des risques d'incendie et d'avalanches en montagne, lutte contre l'érosion sur le littoral et préservation des richesses biologiques de certains sites...) et intervient auprès de clients publics ou privés sous forme de prestations diverses (aménagement d'espaces naturels ou de loisirs, réhabilitation de sites, expertise d'arbres ...).

Le nouveau contrat de plan 2012-2016 Etat/ONF/FNCOFOR (Fédération Nationale des communes Forestières) prévoit :

- Une réduction des effectifs de 700 emplois dont 77 en Lorraine (alors que l'ONF n'est déjà plus en capacité d'effectuer l'ensemble des missions qui lui sont confiées par la loi) ;
- Un transfert de charges du budget de l'Etat vers celui de l'ONF correspondant à un surcoût de 25 millions d'€ dès 2009 et 60 millions d'€ en 2011 (qui pourrait se traduire par 1200 suppressions d'emplois supplémentaires) ;
- Une fusion des agences avec fermetures de sites (disparition de nombreux bureaux de proximité et donc d'interlocuteurs privilégiés des collectivités) ;
- La spécialisation des métiers et l'abandon de la gestion plurifonctionnelle des forêts au profit de la rentabilité (priorité à la production & à l'exploitation commerciale pour obtenir des profits immédiats : coupe de bois, vente & services payants) et au détriment des missions patrimoniales et sociales (quand bien même celles-ci sont inscrites au Grenelle de l'environnement : gestion durable et multifonctionnelle de la forêt publique, protection de la faune et de la flore, biodiversité, protection des sols et des eaux, accueil du public ...).

Ce contrat de plan porte atteinte aux intérêts de la forêt, de ses propriétaires et de l'ensemble de ses usagers et interroge sur son devenir.

Compte tenu des enjeux économiques, environnementaux et sociaux de notre territoire forestier, il paraît crucial de défendre la profession pour que la forêt publique soit entendue et soutenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Demande à l'Etat :

1. qu'un débat national sur l'avenir de la forêt publique soit organisé au plus vite, intégrant les élus, les personnels de l'ONF et les représentants des usagers de la forêt,
2. la suspension des suppressions d'emplois à l'ONF,

Décide :

3. d'apporter son soutien à la démarche des personnels de l'ONF qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national,
4. d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

Objet de la
délibération

**N° 03 - ENQUETE PUBLIQUE AUX FINS D'EXPLOITER LE SITE DU
1^{ER} REGIMENT D'HELICOPTERES DE COMBAT :**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture d'une enquête publique du 24 septembre au 24 octobre 2012, portant sur une demande d'autorisation :

- d'exploiter le site du 1^{er} Régiment d'Hélicoptères de Combat, Quartier La Horie à PHALSBOURG ;
- de poursuivre les prélèvements et les rejets d'eaux pluviales ayant cours sur ce même site sur le territoire des communes de Bourscheid et de Saint Jean Kourtzerode

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette enquête.

Objet de la
délibération**N° 04 - RAPPORT SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT**

Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du dernier rapport annuel sur l'eau et l'assainissement relatant les prix, les quantités et les qualités de ces services publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce rapport et autorise le Maire à le signer.

/

Objet de la
délibération**N° 05 - MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE :**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'arrêté portant extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg à la commune de Phalsbourg.

Considérant que le schéma départemental de la coopération intercommunale tel qu'il est arrêté le 23 décembre 2011, prévoit l'intégration de la commune de Phalsbourg à la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à cette extension.

/

Objet de la
délibération**N° 06 - TARIFICATION DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE : reporté**

/

Objet de la
délibération**N° 07 - REPAS DES SENIORS DU DIMANCHE 21 OCTOBRE 2012 :**

Le conseil Municipal décide de prendre à sa charge les frais de repas pour les personnes âgées de 65 ans et plus, qui se déroulera dans la salle socioculturelle le dimanche 21 octobre 2012.

/

Divers et communications :

1. **Périscolaire** : Une enquête a été réalisée auprès de la population locale. Elle est positive. De nombreuses familles sont intéressées par la mise en place d'un périscolaire. Pour l'instant, l'effectif serait de 13 enfants minimum et 28 élèves au maximum. La commission chargée du dossier a déjà rencontré les différentes instances (CAF, FOL) pour l'élaboration du dossier et les subventions envisageables. La commune peut prétendre jusqu'à 5 000 € maximum par élève. Le lieu choisi pour l'implantation de la structure est approprié. Reste à équiper la cuisine et refaire les sanitaires. Le dossier de demande de subventions concernant l'investissement devra être déposé avant le 15 octobre.
2. **Tarification des concessions du cimetière** : Après comparaison des tarifs des concessions des communes voisines, les élus suggèrent de maintenir les tarifs actuellement en vigueur.
3. **Brioche de l'amitié** : elles seront vendues par les membres du conseil municipal les 12 et 13 octobre prochains.
4. **Cadeau de départ d'une institutrice du R.P.I.** : La commune a participé à l'achat d'un cadeau pour un montant de 42,00 €. concernant le départ de Corinne SCHEID. En effet, cette dernière a quitté le RPI pour rejoindre la commune de Dannelbourg,

5. **Subvention parlementaire** : Une subvention exceptionnelle de 4 000,00 € est accordée à la commune pour les travaux d'aménagement de la rue de la Paix et la construction d'un parking place du cimetière.
6. **Projet d'installation de l'ancienne pompe d'incendie des pompiers** : Lors de la dernière réunion du conseil municipal, il avait été décidé d'installer cette ancienne pompe à hauteur de la maison n° 82 Grand'rue, sous un habillage en verre, pour la protéger des intempéries. Une proposition a été faite par l'entreprise RENOV'FERM de Xouaxange pour un montant de 11 933,69 € TTC. Le projet présenté est trop onéreux et inesthétique.
Suggestion du CM : Ne pas habiller l'ancienne pompe, la traiter pour quelle résiste aux intempéries et de préférence l'entreposer en hiver dans le local des pompiers.
7. **Anciennes tables de la salle socioculturelle** : La commune avait initialement envisagé de les vendre. Ne pouvant satisfaire toutes les demandes, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer :
 - 10 garnitures au conseil de Fabrique pour la salle paroissiale
 - 10 garnitures seront conservées pour la location aux particuliers
8. **Terrain de football** : Les vers blancs (larves de hannetons) sont à l'origine d'importants dégâts sur le terrain. Les corbeaux en les attrapant retournent la terre. Le Maire a déjà fait intervenir les chasseurs pour tirer les corbeaux, mais le résultat n'est pas concluant. Un traitement s'avère nécessaire. Un devis a été établi par la société RENOVA pour un montant d'environ 1 800 € HT.
9. **Bail logement de l'école maternelle** : Elodie DINDINGER, l'actuelle locataire souhaite résilier son bail et quitter le logement pour des raisons financières. Les élus sont d'accord pour un départ anticipé au 31 octobre 2012 (alors que le préavis était au 31 novembre 2012). Les frais de chauffage étant élevés pour cet appartement, il conviendrait de faire des travaux d'isolation extérieure et procéder au changement des volets. Une publication devra se faire rapidement pour trouver un nouveau locataire.

La séance a été levée à 22 heures 35

EMARGEMENTS

KAISER Jean-Jacques, Maire :	KAHL Jocelyne, 1 ^{ère} Adjointe :	BOUCHÉ Christine, 2 ^{ème} Adjointe :
KALCH Bernard, 3 ^{ème} Adjoint :	KULLMANN Philippe, 4 ^{ème} Adjoint : Absent excusé	BURCKEL Jean-Luc, Conseiller :
EON Yannick, Conseiller :	LEVY Gérard, Conseiller :	RIEDINGER Pascale, Conseillère :
TISSERAND Fabrice, Conseiller :	EXTREMERA José : Conseiller	DIEMER Pascal, Conseiller : Absent excusé
KRUMENACKER Alain, Conseiller : Absent excusé	HEITZMANN Christine, Conseillère :	NOBLET Jean-Marc, Conseiller :